



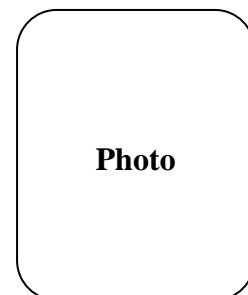
Dossier Jeunes 18 – 25 ans

Chantiers Citoyens 2020

SIARCE
Chantiers Citoyens 2020 – Fiche de renseignements
18 – 25 ans

Identité du jeune :

JOINDRE LA PHOTOCOPIE DE LA CARTE D'IDENTITE – PASSEPORT



- Nom, prénom :
- Date de naissance :
- Age :
- Adresse :
- Code postal :
- Ville :
- Coordonnées
 - Tél :
 - Mail :
- Activité scolaire actuelle :
- Etablissement :
- Classe :
- Autres activités :
- Taille de pantalon :
- Taille de veste :
- Pointure :
- J'ai déjà fait un chantier : OUI NON

Si OUI, date réalisation dernier chantier :

Nom, Prénom, qualité et numéro de téléphone de la personne à contacter en cas d'urgence :

- Nom : _____ prénom : _____ qualité : _____
- Téléphone ☎ : _____

SIARCE

CERTIFICAT D'INSCRIPTION

Je soussigné(e),..... atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur et de la « Charte du jeune participant à un chantier citoyen », certifie vouloir participer aux chantiers citoyens.

Si, après validation de mon dossier, ma participation au chantier citoyen venait à être compromise, je m'engage à prévenir au plus tôt le Siarce et suis informé(e) qu'il sera impossible de céder ma place à une autre personne le jour du chantier.

En cochant cette case, je consens à ce que le SIARCE enregistre et traite dans ses fichiers l'ensemble des données me concernant, conformément à l'article 8 du règlement intérieur.

Je suis disponible 5 jours de 7 heures consécutives pour la période du :

-

-

A _____, le :

Signature du jeune

INFORMATION PARENTALE

Je soussigné(e) : Père / Mère / Tuteur (Rayer la mention inutile)
(Préciser la qualité du tuteur : oncle, tante, frère...)

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Localité :

 : Email :

Est informé que son fils, sa fille (rayer la mention inutile) va participer au Chantier Citoyen 2019

Nom : Prénom :

Date de naissance : Age :

La convention est conclue à la condition suspensive et résolutoire que le jeune dispose d'une assurance responsabilité civile, le garantissant pour tout accident ou autre évènement susceptible d'engager sa responsabilité qui pourrait intervenir dans le cadre du chantier.

Je prends acte qu'en cas d'accident les frais médicaux (pharmacie, médecins, transports, hospitalisation) seront pris en charge par la Sécurité Sociale et la Mutuelle du participant ou des parents du participant. L'attestation sera impérativement jointe au dossier.

SIGNATURE DES PARENTS

« Lu et approuvé »

A, le.....

Charte du jeune participant à un chantier citoyen

Chaque jeune participant à un chantier citoyen se voit remettre la présente charte. Elle définit le cadre des relations et des règles du jeu qui doivent s'instituer entre les animateurs et les jeunes.

Rappel des missions et des objectifs : Le projet Chantier Citoyen propose aux jeunes âgés de 16 à 25 ans, de participer à une activité d'intérêt collectif et à dimension pédagogique pendant les vacances scolaires. En échange de cette activité, preuve d'un engagement personnel du jeune auprès d'une collectivité, le Siarce fournit une gratification à hauteur de 240 € / semaine (ou prorata temporis) sous forme de chèques cadeaux multi-enseignes.

I - La Place du jeune dans le Chantier citoyen

Dans le cadre du dispositif Chantier citoyen, le rôle et les missions du jeune sont plus particulièrement les suivantes :

- se rendre utile à la collectivité et mettre ses compétences au service du groupe afin de réaliser le chantier
- s'intégrer dans une équipe motivée, dynamique et participer à des moments de convivialité
- s'enrichir d'une expérience valorisante et valorisable

II - Les droits du jeune

Le SIARCE s'engage à l'égard des jeunes :

- A les informer sur les finalités de leur engagement
- A assurer dans le cadre d'une démarche pédagogique une sensibilisation aux enjeux environnementaux et notamment de biodiversité.
- A assurer leur intégration dans une équipe et les accompagner pour utiliser le matériel en toute sécurité
- Le jeune peut à tout moment interrompre sa collaboration, sous condition d'en informer l'encadrant du chantier ½ journée avant.

III - Les obligations du jeune :

La participation au chantier est librement choisie ; il ne peut donc exister de liens de subordination, au sens du droit du travail, ce qui n'exclut pas le respect de règles et consignes de sécurité. Le Siarce pourra à tout moment décider de la fin de la collaboration en cas de non respect des consignes.

Aussi le jeune s'engage à respecter l'organisation du chantier, son fonctionnement et le règlement intérieur.

Convention d'engagement réciproque

L'intérêt des chantiers pour les jeunes c'est l'expérience de la réalisation collective d'une oeuvre d'intérêt général et de la satisfaction qui l'accompagne, la découverte d'un mode de vacances actives et de métiers méconnus, la rencontre d'autres personnes, la reconnaissance.

Ce sont des moments "forts" à partager avec d'autres jeunes issus de milieux sociaux et culturels différents!

Le Siarce s'engage à l'égard du jeune :

- à le sensibiliser de manière pédagogique aux enjeux environnementaux de l'entretien d'espaces naturels
- à lui confier des activités d'entretien en espaces verts (nettoyage/valorisation, coupe, ramassage, création de cheminement, aménagement, débroussaillage),
- à l'accompagner dans la bonne utilisation du matériel en toute sécurité,
- à le préserver en fournissant les équipements utiles à la bonne réalisation des missions (Equipement de Protection Individuelle etc.)

Le Siarce pourra à tout moment décider de la fin de la collaboration, en cas de comportement inadéquat ou de non-respect des consignes.

Le jeune s'engage :

- à coopérer avec les différents publics rencontrés,
- à respecter le fonctionnement proposé et le règlement intérieur,
- à s'impliquer dans les missions et activités confiées avec application et le sérieux approprié,
- à avoir une attitude correcte et responsable.

Le jeune pourra à tout moment arrêter sa collaboration sous condition d'en informer l'encadrant du chantier 1/2 journée avant.

à Corbeil-Essonnes

à _____, le _____

Xavier DUGOIN
Président du Siarce

Pascal SIMONNOT
Vice-président délégué

Jeune participant au chantier citoyen



Règlement Intérieur

ARTICLE I : Vêtements, outils

Chaque participant doit prévoir des vêtements adaptés, et cela en fonction des périodes et de la nature des chantiers. Le SIARCE n'est en aucun cas responsable de la détérioration éventuelle apportée aux vêtements pendant le chantier, aussi aucune indemnisation ne peut être attendue. Les outils mis à disposition doivent être utilisés conformément aux directives.

ARTICLE II : Nourriture et boisson

Les bénéficiaires du projet Chantier Citoyen bénéficieront de la prise en charge du repas de midi.

ARTICLE III : Attitude

Le participant doit avoir une attitude correcte et responsable permettant la réalisation du chantier. Les comportements irrespectueux, insolents ou perturbateurs, que ce soit en acte ou en parole, pourront conduire à l'exclusion du chantier.

ARTICLE IV : Lieu du chantier

Compte-tenu des contraintes administratives, techniques et climatiques, le lieu du chantier est toujours donné à titre indicatif et peut être modifié en cours de session.

Les participants arrivent et repartent du chantier par leur propres moyens ou utilisent la navette, qui à partir du point de rendez-vous donné (intra-muros), emmènera les participants sur le chantier chaque matin et le quitter chaque soir.

ARTICLE V : Fiche sanitaire

Les bénéficiaires du projet Chantier Citoyen devront impérativement remplir et joindre au dossier une fiche sanitaire dûment complétée et être à jour de tous leurs vaccins.

ARTICLE VI : Responsabilité

Sauf en cas de faute inexcusable reconnue du SIARCE, ce dernier ne pourra être tenu responsable pour tout dommage corporel ou matériel subi par le jeune qui interviendrait dans le cadre du chantier et notamment en cas d'accident survenu par l'imprudence ou l'irrespect des consignes de sécurité.

ARTICLE VII : Assurance

Le jeune doit disposer d'une assurance responsabilité civile, le garantissant pour tout accident ou autre événement susceptible d'engager sa responsabilité qui pourrait intervenir dans le cadre de sa participation au chantier. L'attestation sera impérativement jointe au dossier.

ARTICLE VIII : Droits informatique et libertés

Objet du traitement de données

Finalités : le traitement a pour objet la gestion et l'organisation des chantiers citoyens.

Base légale

Ce traitement de données repose sur le recueil du consentement des participants aux chantiers citoyen.

Données traitées

Catégories de données collectées : identité, coordonnées (téléphone et adresse mail), situation scolaire, tailles de vêtements, vaccinations, traitements médicaux, difficultés de santé et restrictions alimentaires des participants aux chantiers citoyens, identité et coordonnées de la personne désignée par les participants comme étant la personne à contacter en cas d'urgence, identité et coordonnées des parents des participants.

Source des données : les données sont communiquées par les participants aux chantiers citoyens.

Caractère obligatoire du recueil des données : l'ensemble des données sont nécessaires pour permettre au SIARCE de gérer et d'organiser les chantiers citoyens.

Personnes concernées

- Participants et représentants légaux des participants aux chantiers citoyens.
- Personnels du SIARCE

Destinataires des données

Catégories de destinataires : dans la limite de leurs besoins respectifs, sont destinataires de tout ou partie des données : les personnels du SIARCE concernés par la gestion et l'organisation des chantiers citoyen.

Hébergement et durée de conservation des données

Les données transmises par l'utilisateur sont hébergées par le SIARCE, à Corbeil Essonne, et conservées pour une durée de 18 mois, à l'exception des données présentant un intérêt administratif, notamment en cas de contentieux, justifiant de les conserver le temps des règles de prescription applicables.

Droits sur les données

Les personnes peuvent accéder et obtenir copie des données les concernant, s'opposer au traitement de ces dernières, les faire rectifier ou les faire effacer. Elles disposent également d'un droit à la limitation du traitement de leurs données.

Exercice des droits

Le délégué à la protection des données du CIG Grande Couronne est l'interlocuteur pour toute demande d'exercice de droits sur ce traitement : par mail, dpd@cigversailles.fr, ou par courrier : CIG Grande Couronne - Service MF RGPD - Délégué à la protection des données du SIARCE - 15 rue Boileau - 78000 Versailles.

Réclamation auprès de la CNIL

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits sur vos données ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

PIECES A JOINDRE IMPERATIVEMENT AU DOSSIER
--

- Le dossier ci-joint complété et signé

- 1 pièce d'identité recto-verso

- Un certificat de scolarité

- Attestation de la sécurité sociale, de mutuelle,

- Attestation d'assurance responsabilité civile

- **Un certificat médical (datant de moins de trois mois à la date du chantier)** certifiant de l'aptitude du jeune à participer à ce projet (aptitude à travailler en équipe et effectuer des travaux d'entretiens aux espaces verts.)

- Copie des vaccinations (en cours)

Attention : tout dossier incomplet ne pourra pas être examiné, ni retenu.

Fiche sanitaire de liaison 2020

SIARCE

(Merci de bien compléter la fiche sanitaire, sans cela, le dossier ne sera accepté)

1° Jeune

Nom : _____ Prénom : _____

Date de naissance : ___/___/___ Garçon Fille

Adresse : _____

Code postal, Ville : _____

Cette fiche permet de recueillir des informations utiles, elle évite de vous démunir de votre carnet de santé.

2° Vaccination (Se référer à votre carnet de santé ou aux certificats de vaccination)

Vaccins obligatoires	oui	non	Dates des derniers rappels	Vaccins recommandés	Dates
Diphtérie				Hépatite B	
Tétanos				Rubéole Oreillons Rougeole	
Poliomyélite				Coqueluche	
Ou DT polio					
Ou Tétracoq					
BCG					

Si vous n'avez pas les vaccins obligatoires, joindre un certificat médical de contre-indication
Attention : le vaccin Anti-tétanique ne présente aucune contre-indication

3° Renseignements médicaux

Suivez-vous un traitement médical ? oui non

Si oui, joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants si nécessaire. (Boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice)

Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance.

Avez-vous déjà eu les maladies suivantes ?

Rubéole Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Varicelle Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Angine Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Rhumatisme Articulaire aigu Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Scarlatine Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Coqueluche Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Otite Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Rougeole Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Oreillons Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	

Allergies : Asthme Oui Non Médicamenteuses Oui Non
Alimentaire Oui Non Autre

Précisez la cause de l'allergie ou restriction alimentaire et la conduite à tenir (Si automédication le signaler)

.....
.....
.....

